

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2016/239/PRG/SGG

PORTANT ELEVATION A LA DIGNITE DE GRAND
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

VU La Constitution ;

VU La Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance n° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

VU L'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;

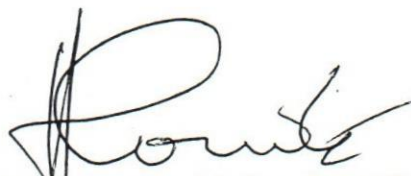
VU Le Décret D/2015/041/PRG/SGG du 18 Mars 2015, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

DECRETE

ARTICLE 1^{ER} Est Elevé à la Dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée, Monsieur **OUMAR BAH Secrétaire Général** de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux en reconnaissance des éminents services rendus à la Nation.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 28 JUL. 2016



Professeur Alpha CONDE

Grand Maître des Ordres Nationaux de Guinée

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2016/239/PRG/SGG

PORTANT ELEVATION A LA DIGNITE DE GRAND
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

VU La Constitution ;

VU La Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance n° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

VU L'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;

VU Le Décret D/2015/041/PRG/SGG du 18 Mars 2015, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

DECRETE

ARTICLE 1^{ER}/ Est Elevé à la Dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée, Monsieur **OUMAR BAH** Secrétaire Général de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux en reconnaissance des éminents services rendus à la Nation.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter du :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2016/239/PRG/SGG

PORTANT ELEVATION A LA DIGNITE DE GRAND
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

VU La Constitution ;

VU La Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance n° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

VU L'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;

VU Le Décret D/2015/041/PRG/SGG du 18 Mars 2015, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

DECRETE

ARTICLE 1^{ER} Est Elevé à la Dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée, Monsieur **OUMAR BAH Secrétaire Général** de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux en reconnaissance des éminents services rendus à la Nation.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 28 JUL. 2016



Professeur Alpha CONDE

Grand Maître des Ordres Nationaux de Guinée